



Saint Genis Laval
Les Foulées de Beauregard connectées
Du 22 mai au 13 juin 2021

ORGANISATION :

L'association « Les Foulées de Beauregard » organise sur Saint Genis Laval du 22 Mai au 13 Juin 2021 une COURSE CONNECTEE 100% solidaire dans le respect des contraintes sanitaires. Sur un tracé balisé depuis le parking du Fort de Côte Lorette, les marcheurs et les coureurs pourront parcourir 1 ou 2 boucles d'un circuit de 6.5 km. Pour participer le coureur ou le marcheur doit être équipé d'un Smartphone ou d'une montre connectée. Suite à son inscription (droit de participation de 3 € minimum) le participant recevra par mail sur l'adresse fournie lors de son inscription la procédure pour participer au challenge. Il recevra également son e-dossard personnalisé ainsi qu'un diplôme suite à sa participation.

DATE, EPREUVES :

Du 22 Mai au 13 Juin 2021

3 challenges proposés : **MARCHE 6.5 km ou COURSE 6.5 km ou COURSE 13 km**

INSCRIPTION, TARIF :

Uniquement en ligne sur le site www.lesfouleesdebeauregard.fr

Tarif 3 euros minimum par épreuve, la totalité des sommes perçues sera reversée à nos deux associations partenaires VIVRE AUX ECLATS et TRISOMIE 21 RHONE afin de financer des actions pour les enfants

L'inscription à une épreuve autorise le coureur ou le marcheur à réaliser autant de fois qu'il le souhaite le challenge

Il est possible de participer à la « course » seul, entre amis, en famille, peu importe, du moment que les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement soient respectées.

CLASSEMENT, RECOMPENSES :

Un classement sera régulièrement tenu à jour par notre partenaire LOGICOURSE, toute participation sera récompensée par un cadeau surprise et la possibilité de gagner un lot complémentaire par tirage au sort (dont un VTT). Les participants pourront récupérer leur lot le Samedi 12 Juin de 14 H à 18 H et le Dimanche 13 Juin de 10 h à 13 H au Stade de Beauregard.

SECURITE, RESPONSABILITE :

« Vous participez à un challenge connecté solidaire et non à une compétition officielle, aucun certificat médical n'est indispensable mais nous vous conseillons de vous assurer auprès de votre médecin traitant que vous pouvez réaliser une activité sportive du type marche ou running course. Vous accomplirez le parcours sous votre responsabilité en respectant le code de la route sur les voies partagées avec la circulation automobile »